

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
20 novembre 2019**

PUBLIE LE : 27 novembre 2019

Délibération n°201119-7 : Avenants n°1 aux deux conventions financières avec la ville de Poissy – relocalisation de la fourrière intercommunale

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pas pu siéger le treize novembre deux mille dix-neuf par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

PRESENTS

ACHERES	Cécile VINCENT, DELEGUEE TITULAIRE
AIGREMONT	Jean UDRON, DELEGUE SUPPLEANT
CARRIERES-SOUS-POISSY	Francine LIZAMBARD, DELEGUEE TITULAIRE
CARRIERES-SUR-SEINE	Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE Margueritte VINCENT, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAVENAY	Denis FLAMANT, DELEGUE TITULAIRE
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE
CRESPIERES	Raymond METZGER, DELEGUEE TITULAIRE
DAVRON	Evelyne PETIT, DELEGUEE SUPPLEANTE
FEUCHEROLLES	Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE
HOUILLES	François HEURTEL, DELEGUE TITULAIRE André SAUDEMONT, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Sylvie SENG, DELEGUEE TITULAIRE
LE MESNIL-LE-ROI	Jean-Claude GUEHENNEC, DELEGUE TITULAIRE Pierre DEBUE, DELEGUE TITULAIRE
LE PECQ	Reine AIRAUDO, DELEGUEE TITULAIRE
LE VESINET	Jean-Michel JONCHERAY, DELEGUE TITULAIRE Frédérique RABIAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL-MARLY	Pierre DURAND, DELEGUE TITULAIRE MICHELLE DUDOUET, DELEGUEE SUPPLEANTE
MONTESSON	Joëlle TRIOULLIER, DELEGUEE TITULAIRE
MORAINVILLIERS	Bernard PERRODOUX, DELEGUE TITULAIRE Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE

ORGEVAL	Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE Michel BARDOT, DELEGUE TITULAIRE
TRIEL-SUR-SEINE	Evelyne LEGROUX, DELEGUEE TITULAIRE
VERNOUILLET	Didier ROBRIEUX, DELEGUE TITULAIRE
VILLENNES-SUR-SEINE	Christyane JAVOISE, DELEGUEE TITULAIRE Michel BASSEVIEZ, DELEGUE SUPPLEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Johan BAUTISTA-GARCIA, Responsable de la fourrière Intercommunale

Nombre de communes	:	39
SIVOM (composé de 2 communes)	:	1
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	1
QUORUM	:	44
Délégués présents	:	30
PAS LE QUORUM		

L'an deux mille dix-neuf, le vingt novembre à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal de Vocations Multiples, dûment convoqué par le Président le quatorze novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2019

PRESENTS

ACHERES	Cécile VINCENT, DELEGUEE TITULAIRE
CARRIERES-SOUS-POISSY	Francine LIZAMBARD, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE Margueritte VINCENT, DELEGUEE SUPPLEANTE
COMMUNE NOUVELLE SAINT GERMAIN-EN-LAYE	Daniel LEVEL, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE
CRESPIERES	Raymond METZGER, DELEGUEE TITULAIRE
DAVRON	Evelyne PETIT, DELEGUEE SUPPLEANTE
FEUCHEROLLES	Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE Susanne ZSCHUNKE, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Sylvie SENG, DELEGUEE TITULAIRE
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Hervé BRILLANT, DELEGUE TITULAIRE
LE VESINET	Jean-Michel JONCHERAY, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Pierre DURAND, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
ORGEVAL	Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE
TRIEL-SUR-SEINE	Evelyne LEGROUX, DELEGUEE TITULAIRE
VERNOUILLET	Didier ROBRIEUX, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE Jean UDRON, DELEGUE SUPPLEANT
ANDRESY	Guy BRIAULT, DELEGUE TITULAIRE Michel DE RUYCK, DELEGUE TITULAIRE
CARRIERES-SOUS-POISSY	Lucas CHARMELE, DELEGUE SUPPLEANT Selcuk ULU, DELEGUE SUPPLEANT
CARRIERES-SUR-SEINE	Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE Aline LE GUILLOUX, DELEGUEE SUPPLEANTE Marie-Ange DUSSOUS, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAPET	Rosine THIAULT, DELEGUEE TITULAIRE
CHATOU	Patrice LECHEVALIER, DELEGUE TITULAIRE Arménio SANTOS, DELEGUE SUPPLEANT Jean Manuel PARANHOS, DELEGUE SUPPLEANT
CHAVENAY	Denis FLAMANT, DELEGUE TITULAIRE Anne-Françoise THES, DELEGUEE SUPPLEANTE Brigitte VINCENT, DELEGUEE SUPPLEANTE
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Jean-Louis RICOME, DELEGUE TITULAIRE Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE Kéa TEA, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT William PETROVIC, DELEGUE SUPPLEANT
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE Marie-Claude REBREYEND, DELEGUEE SUPPLEANTE
CRESPIERES	Véronique BIGARD, DELEGUEE TITULAIRE Valérie DORSEUIL, DELEGUEE SUPPLEANTE
CROISSY-SUR-SEINE	Olivier MOUSSAUD, DELEGUE TITULAIRE Alain DIEUL, DELEGUE SUPPLEANT Denis BOULANGER, DELEGUE SUPPLEANT
ECQUEVILLY	Hélène VACHOT, DELEGUEE TITULAIRE
EPONE	Geneviève BERGAMINI, DELEGUEE TITULAIRE Béatrice DI PERNO, DELEGUEE SUPPLEANTE Nathalie BAUDOUIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
FEUCHEROLLES	Michel FREMIN, DELEGUE SUPPLEANT
HOUILLES	André SAUDEMONT, DELEGUE SUPPLEANT Jean-François SIROT, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Jean-François NAVARRE, DELEGUE TITULAIRE Sylvie LASSON, DELEGUEE SUPPLEANTE
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Daniel TURCK, DELEGUE TITULAIRE Geneviève SALSAT, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE MESNIL-LE-ROI	Jean-Claude GUEHENNEC, DELEGUE TITULAIRE Pierre DEBUE, DELEGUE TITULAIRE Franziska JADIN, DELEGUEE SUPPLEANTE Bruno IMHOFF, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Reine AIRAUDO, DELEGUEE TITULAIRE Cyrille PEYTAVIN, DELEGUE SUPPLEANT Roland VILLERME, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Myriem HAAN, DELEGUEE SUPPLEANTE Reine VALLET, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE VESINET	Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE Frédérique RABIAN, DELEGUEE SUPPLEANTE Eric DE LA GUERONNIERE, DELEGUE SUPPLEANT

LES ALLUETS-LE-ROI	Maxime ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE Viviane DOSSET, DELEGUEE TITULAIRE Thérèse GEVRESSE, DELEGUEE SUPPLEANTE Gillian STOREY, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE Béatrice BAUMANN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAISONS-LAFFITTE	Raphaël FANTIN, DELEGUE TITULAIRE Monique PIGE, DELEGUEE TITULAIRE Dora-Ezabel JORGE-FEKIR, DELEGUEE SUPPLEANTE Ingrid COUTANT, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL SUR MAULDRE	Frédérique ESCANDE, DELEGUEE TITULAIRE Claudie FILLON, DELEGUEE SUPPLEANTE Karine GONCALVES, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL-MARLY	Gilles LAMY, DELEGUE TITULAIRE MICHELLE DUDOUET, DELEGUEE SUPPLEANTE Lionel LIOTIER, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE SUPPLEANT
MEDAN MONTESSON	Philippe MARTINET, DELEGUE TITULAIRE Joëlle TRIOULLIER, DELEGUEE TITULAIRE Catherine LANSIART, DELEGUEE SUPPLEANTE Marie-Caroline MUDRY, DELEGUEE SUPPLEANTE
MORAINVILLIERS	Nathalie CASTEL, DELEGUEE SUPPLEANTE
ORGEVAL	Thierry HEDAN, DELEGUE SUPPLEANT Michel BARDOT, DELEGUE TITULAIRE Murielle BORG, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-Pierre JUILLET, DELEGUE SUPPLEANT
POISSY SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Aline SMAANI, DELEGUEE SUPPLEANTE Karel KURZWEIL, DELEGUEE SUPPLEANTE Michel MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
TRIEL-SUR-SEINE	Manuela MARIE, DELEGUEE SUPPLEANTE
VERNEUIL-SUR-SEINE	Gérard SCHIETTECATTE, DELEGUE TITULAIRE Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE SUPPLEANT
VERNOUILLET	Gaëlle PELATAN, DELEGUEE TITULAIRE Nicolas COMBARET, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées

AIGREMONT/ANDRESY/CARRIERES-SUR-SEINE/CHANTELOUP-LES
 VIGNES/CHAPET/CHATOU/CHAVENAY/CONFLANS-SAINTE-HONORINE/CROISSY-SUR-SEINE/
 /ECQUEVILLY/EPONE/HOUILLES/LA CELLE-SAINT-CLOUD/LE PECQ/LE PORT-MARLY/LES ALLUETS-LE-
 ROI/LOUVECIENNES/MAREIL-SUR-MAULDRE/MAULE/MEDAN/MONTESSON/MORAINVILLIERS/POISSY/SAINT-
 NOM-LA-BRETECHE/VERNEUIL-SUR-SEINE/VILLENES-SUR-SEINE/SIVOM MAISONS-MESNIL

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
 Monsieur Johan BAUTISTA-GARCIA, Responsable de la fourrière intercommunale

Nombre de communes	:	39
SIVOM (composé de 2 communes)	:	1
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	1
QUORUM	:	PAS NECESSAIRE
Délégués présents	:	18
Délégués comptant pour le vote	:	18

SIVOM / CS – 201119-7
Fourrière

OBJET : AVENANT N°1 AUX 2 CONVENTIONS FINANCIERES AVEC LA VILLE DE POISSY – RELOCALISATION DE LA FOURRIERE INTERCOMMUNALE

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°051217-9 autorisant le Président du SIVOM à signer, avec la ville de Poissy, la convention de partenariat n°1 relative à la prise en charge financière par la Ville de Poissy, d'une part, du marché d'étude de relocalisation de la fourrière et du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'autre part, des études nécessaires à la réalisation des études topographiques, faune-flore, air, bruit, et toute études ou diagnostics qui s'avèreraient nécessaires ;

VU la délibération n°260918-3 autorisant le Président du SIVOM à signer avec la Ville de Poissy, la convention de partenariat financier n°2 relative à la prise en charge financière par la Ville de Poissy, des marchés de maîtrise d'œuvre, de contrôleur technique, de Coordonnateur sécurité et protection de la santé et tout autres marché, études ou diagnostics nécessaires ;

CONSIDERANT la nécessité de passer des avenants aux marchés relatifs à la mission d'étude de faisabilité et programmatique, au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et au marché de maîtrise d'œuvre ;

CONSIDERANT que des études et diagnostics, non prévus initialement dans les deux conventions sus-visées, se sont avérés nécessaires pour affiner le projet de relocalisation de la fourrière intercommunale ;

CONSIDERANT la validation de l'Avant Projet Définitif par la ville de Poissy en date du 22 mai 2019 et la notification de cette validation au maître d'œuvre par le SIVOM en date du 03 juillet 2019 ;

CONSIDERANT la révision des honoraires de la maîtrise d'œuvre conformément aux dispositions de l'article 8 du cahier des clauses administratives particulière qui fixe le montant de la rémunération au regard du montant de l'Avant Projet Définitif.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer les deux avenants n°1, joints à la délibération, aux conventions de partenariat financier n°1 et 2 entre le SIVOM et la ville de Poissy.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **27 NOV. 2019**

Transmis en préfecture et affiché le **27 NOV. 2019**

Pour Extrait Conforme



Daniel LEVEL

Président du Syndicat Intercommunal



**CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER
POUR LA PRISE EN CHARGE DES ETUDES PREALABLES
DANS LE CADRE DU PROJET DE RELOCALISATION
DE LA FOURRIERE INTERCOMMUNALE DE POISSY**

**AVENANT N°1
CONVENTION N°1**

Entre

La commune de Poissy,

dont le siège est : Hôtel de ville, Place de la République, 78 300, Poissy représentée par son maire, Monsieur Karl OLIVE, habilité à signer la présente convention par délibération n° **xxxx** en date du **xxxx**

ci-dessous dénommée la commune de Poissy, d'une part,

Et

Le Syndicat intercommunal à Vocation Multiples de Saint-Germain-en-Laye

Dont le siège est situé à l'Hôtel de ville, 16 rue de Pontoise, 78100, Saint-Germain-en-Laye, Représenté par son président, Monsieur Daniel LEVEL, habilité à signer le présent avenant par délibération en date du 1^{er} février 2019;

ci-dessous dénommé le SIVOM, d'autre part,

ARTICLE 1. Objet de l'avenant

Conformément à la convention de partenariat financier pour la prise en charge des études dans le cadre du projet de relocalisation de la fourrière, signée le 18 janvier 2018 entre la commune de Poissy et le SIVOM, il convient de fixer :

- ✓ le montant financier des prestations supplémentaires liées aux marchés d'étude de faisabilité et programmatique et d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

Objet	Titulaire	Montant HT inscrit dans la convention	Montant initial du marché signé HT	Montant avenant HT	Nouveau montant du marché HT
Mission d'étude de faisabilité et programmatique	Albert&Co	39 000 €	39 000 €	19 500 €	58 500 €
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage	Albert&Co	110 000 €	76 800 €	11 200 €	88 000 €
TOTAL HT		149 000 €		146 500 €	

Le montant réel de ces marchés s'élève à 146 500 € HT, soit 175 800€ TTC

- ✓ le montant financier des diagnostics nécessaires mais dont le montant n'était pas connu au jour de la signature de la convention.

	Titulaire	Montant HT inscrit dans la convention	Montant du marché signé HT
Diagnostic dépollution	Dépollution Conseil	Non indiqué	7 550 €
Diagnostic acoustique	Impédance	Non indiqué	10 160 €
Diagnostic réseaux	DETECT RESEAU 92	Non indiqué	3 400 €
Diagnostic assainissement	SEA	Non indiqué	9 232 €
Etude géométrique	QUALIGEO	Non indiqué	4 800 €
Etude géotechnique	Fondasol	Non indiqué	39 977 €
Etude topographique complémentaire	QUALIGEO	Non indiqué	2 560€
Diagnostic réemploi	Cycl'up	Non indiqué	3 520,00€
TOTAL HT			81 199 €

Le montant total réel de ces marchés s'élève à 81 199 € HT, soit 97 438,80 € TTC

ARTICLE 2. Autres

Les autres clauses de la convention restent inchangées.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le
en deux exemplaires originaux

Daniel LEVEL

Président du SIVOM de Saint-Germain-en-
Laye

Karl OLIVE

Maire de Poissy



**CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER
POUR LA PRISE EN CHARGE DES ETUDES PREALABLES
DANS LE CADRE DU PROJET DE RELOCALISATION
DE LA FOURRIERE INTERCOMMUNALE DE POISSY**

**AVENANT N°1
CONVENTION N°2**

Entre

La commune de Poissy,

dont le siège est : Hôtel de ville, Place de la République, 78 300, Poissy représentée par son maire, Monsieur Karl OLIVE, habilité à signer la présente convention par délibération n° **xxxx en date du xxxxx**

ci-dessous dénommée la commune de Poissy, d'une part,

Et

Le Syndicat intercommunal à Vocation Multiples de Saint-Germain-en-Laye

Dont le siège est situé à l'Hôtel de ville, 16 rue de Pontoise, 78100, Saint-Germain-en-Laye, Représenté par son président, Monsieur Daniel LEVEL, habilité à signer le présent avenant par délibération en date du 1^{er} février 2019;

ci-dessous dénommé le SIVOM, d'autre part,

ARTICLE 1. Objet de l'avenant

Conformément à la convention de partenariat financier pour la prise en charge des études dans le cadre du projet de relocalisation de la fourrière, signée le 4 octobre 2018 entre la commune de Poissy et le SIVOM, il convient de fixer :

- ✓ le montant financier des prestations de Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) et de contrôleur technique (CT)
- ✓ le montant financier de tout autre marché, études ou diagnostics nécessaires dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre et qui ne serait pas prévu par la convention de partenariat financier n°1 : le montant est à déterminer par avenant au cours de la phase projet de la maîtrise d'œuvre.

ARTICLE 2. Montants

Le montant de la mission SPS et de la mission de contrôle technique, non connue à la date de signature de la convention n°2, a été fixé à :

Objet	Titulaire	Montant HT inscrit dans la convention	Montant initial HT
Mission SPS	BATI PREV	Non indiqué	4 680 €
Mission de contrôle technique	BTP CONSULTANT	Non indiqué	8 250 €

Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre suite à la validation de l'APD s'élève à :

Tranches	Montant travaux phase Concours	Montant rémunération MOE (10,4%)	Montant Travaux phase APD	Montant rémunération MOE (9,88%)	Montant augmentation rémunération	% d'augmentation
Ferme*	3 026 000 € HT	315 950 € HT	5 178 083,23€ HT	511 594,62 € HT	195 644,62€ HT	61,92 %
Conditionnelle (OPC)	3 026 000 € HT	48 4176 € HT	5 178 083,23€ HT	127 120 € HT	78 705 € HT	21,60 %

*La plus value sur le garage solidaire travaillé en phase APD est de 624 400,70 € HT. En appliquant le taux de rémunération de la MOE de 9,88%, les honoraires MOE à la charge du SIVOM sont de $624\,400,70 \times 9,88\% = 61\,690,79$ € soit un montant total des honoraires à la charge de la ville de Poissy de $195\,644,62$ € - $61\,690,79$ € = **133 973,83 € HT.**

Suite à plusieurs modifications de l’emprise foncière, des études supplémentaires étaient nécessaires pour intégrer les équipements :

Marché de maîtrise d'ouvrage relatif à la réalisation et la modernisation de la fourrière intercommunale du SIVDM										
MISSIONS D'ETUDES SUPPLEMENTAIRES LIÉES AUX ÉVOLUTIONS DE PROJET										
ELEMENT DE MISSION			Pourcentages de répartition				Montants d'honoraires en € HT			
			MANDATAIRE - Atelier Chaussep	Service-étude 1 CIVISCO & Associés	Service-étude 1 LANDACT	Service-étude 2 INSURETIC	MANDATAIRE - Atelier Chaussep	Service-étude 1 CIVISCO & Associés	Service-étude 1 LANDACT	Service-étude 2 INSURETIC
MISSIONS SUPPLEMENTAIRES										
Etudes - Emprise secteur Ouest - Modification du projet en Phase PRO (07/2019)		8 650,00 €	31,79%	0,00%	23,12%	45,09%	2 750,00 €	0,00 €	2 000,00 €	3 900,00 €
Etudes - Emprise secteur Ouest - Modification du Permis de construire (07/2019)		6 500,00 €	42,31%	0,00%	0,00%	57,69%	2 750,00 €	0,00 €	0,00 €	3 750,00 €
Etudes - Essences végétales locales - Modification du projet en Phase PRO		4 000,00 €	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €
Etudes - Emprise secteur Est - Modification du projet en Phase PRO (09/2019)		8 650,00 €	31,79%	0,00%	23,12%	45,09%	2 750,00 €	0,00 €	2 000,00 €	3 900,00 €
Etudes - Emprise secteur Est - Modification du Permis de construire (09/2019)		6 500,00 €	42,31%	0,00%	0,00%	57,69%	2 750,00 €	0,00 €	0,00 €	3 750,00 €
TOTAUX DES MISSIONS SUPPLEMENTAIRES		34 300,00 €	32,07%	0,00%	23,32%	44,61%	11 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	15 300,00 €

Le montant de l’avenant n°2 de la MOE pour la mission complémentaire s’élève à 34 300 € HT, soit un écart de 6,70% avec le montant initial du marché.

ARTICLE 3. Augmentation de la participation de la ville de Poissy

Le présent avenant, au titre de la convention n°2, augmente le financement de la ville de Poissy de 259 908,83 € HT.

ARTICLE 4. Autres

Les autres clauses de la convention restent inchangées.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le
en deux exemplaires originaux

Daniel LEVEL

Président du SIVOM de Saint-Germain-en-
Laye

Karl OLIVE

Maire de Poissy